

• Le juge d'instruction Michel Claise est une figure bien connue de la lutte contre la fraude fiscale et la criminalité financière.

• Il est critique vis-à-vis du laxisme dont fait preuve le monde politique sur cette thématique.

## Michel Claise

C'est son épouse de l'époque qui aurait, un jour, décidé de l'inscrire à l'examen d'entrée à la magistrature, paraît-il. *"Je l'ai présenté, et évidemment réussi"*, plaisante d'emblée l'intéressé. Depuis plus de quinze ans, on ne l'appelle donc plus "Maitre" mais bien "Monstieur le juge d'instruction". *"C'est une chance d'avoir eu deux carrières si riches et si différentes dans une vie"*, déclare-t-il. Après une vingtaine d'années passées au barreau de Bruxelles, il rejoint ainsi les rangs de la magistrature et se voit rapidement confier l'instruction financière. *"Russie, Pakistan... je suis parti un peu partout dans le monde pour mener mes enquêtes. C'est une vie assez mouvementée"*, raconte-t-il.

Aujourd'hui, à 60 ans tout rond, Michel Claise en est carrément venu à personnaliser la lutte contre la criminalité financière. Son dada, son "drive", sa source d'inspiration aussi. Car l'homme, à ses heures, est aussi romancier. On se souvient notamment de son dernier polar, intitulé "Les poches cousues" et consacré à la corruption dans les pays de l'Est.

### Le mythe grec de Cassandre et les Panama Papers

Plus récemment encore, son "Essai sur la criminalité financière. Le club des Cassandre", référence faite au mythe grec de la fille de Priam, roi de Troie, et à sa malédiction (Cassandre avait reçu d'Apollon le don de prédire l'avenir mais celui-ci l'avait punie en décidant que plus personne ne la croirait), a fait beaucoup parler de lui.

*"Cassandre est probablement le mythe grec le plus moderne que nous connaissons aujourd'hui, confie le juge. Ceux qui luttent contre la criminalité financière connaissent exactement le même problème: nous sommes quelques-uns à connaître l'immensité du problème mais la totale surdité des gouvernants et la mollesse des citoyens persistent."* Et le même de nuancer: *"Ceci étant, j'ai la conviction que les choses commencent à bouger depuis la crise financière de 2008 et depuis les Panama Papers."*

Pour ses positions et ses écrits, Michel Claise (avec Jan Nolf) s'est vu décerner tout récemment le douzième Prix de la Citoyenneté Fondation P&V. Durant la session des Panama Papers, il a été invité à plusieurs reprises au Parlement européen. Bien connu pour son combat visant à mettre un terme aux carousel à la TVA qui ont coûté cher au Trésor, le juge Claise est considéré comme l'un des magistrats les plus redoutés du monde des affaires.



Le juge d'instruction Michel Claise dans son jardin.

# "Van Overtveldt ne fait rien contre la fraude fiscale"

Entretien réalisé par Alice Dive et Laurent Lambrecht

*"Qu'on ne vienne pas me dire que la taxe Caïman va permettre de combattre la fraude fiscale; c'est une escroquerie intellectuelle."*

## "La fraude fiscale coûte trente milliards chaque année à l'Etat"

**Que pensez-vous de l'action du ministre des Finances (N-VA) en matière de lutte contre la fraude fiscale ?**

Il y a un an, Johan Van Overtveldt avait annoncé qu'il allait prendre une série de mesures pour lutter contre la fraude fiscale. Qu'à-t-il fait depuis lors ? Rien du tout ! L'Inspection spéciale des impôts (Isi) a bien engagé des agents mais si vous interrogez son patron, Frank Philipsen, il vous répondra que l'Isi est dans une situation dramatique sur le plan humain. Ceci dit, ils font un boulot remarquable compte tenu de leurs moyens. Et qu'on ne vienne pas me dire que la taxe Caïman va permettre de combattre la fraude fiscale; c'est une escroquerie intellectuelle. Elle est incompréhensible et inapplicable. Le gouvernement a inscrit 250 millions d'euros au budget mais elle ne rapportera rien du tout.

C'est la même chose avec la nouvelle opération de régularisation fiscale : 28 dossiers seulement ont été rentrés avec un rendement proche de zéro. Il y a un trou budgétaire de 4 milliards d'euros alors que la Belgique perd 30 milliards d'euros, chaque année, à cause de la fraude fiscale. C'est énorme ! 6 à 7 % de notre PIB s'envole alors qu'on est occupé à casser des pliers de notre démocratie comme la justice, l'enseignement, la culture, la médecine.

**Vous n'avez pas les moyens de lutter contre la fraude fiscale ?**

Le gouvernement est occupé à détricoter toutes les avancées réalisées sous l'ère de John Crombez (sp.a) lorsqu'il était secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude fiscale et sociale. Le plus bel exemple est le démantèlement de l'OCDFO, l'Office central de lutte contre la délinquance économique et financière organisée. En un an, l'OCDFO est passé de 70 à 18 personnes

en termes d'effectifs. C'est une catastrophe, je me retrouve aujourd'hui avec une armée sans soldats. La lutte contre la fraude sociale a déjà été entièrement démantelée au sein de l'OCDFO. Pourquoi supprimer un organe qui est considéré comme une référence en Europe, notamment en matière de lutte contre les carousel TVA ? Je n'y vois que des raisons communautaires. L'OCDFO dérange car c'est un office central. Face à notre opposition, ils ont en partie fait marche arrière mais maintenant ils sabotent l'outil. Les dossiers ne sont plus confiés, le secrétariat a été supprimé.

*"Il m'arrive régulièrement lors d'une enquête qu'on me ressorte une dénonciation de la Cefidatant d'il y a quatre ou cinq ans."*

**De quoi auriez-vous besoin pour travailler efficacement ?**

Il faudrait doubler les moyens de la section financière du parquet. Si on pouvait traiter l'ensemble des dossiers transmis par la Cellule de traitement des informations financières (Ctif), ce serait déjà un premier pas. Mais aujourd'hui, la plupart des dossiers sont classés sans suite. Jean-Claude Delepière, l'ancien président de la Ctif, avait dénoncé le fait que le parquet n'ouvrait même pas certains dossiers. Il m'arrive régulièrement lors d'une enquête qu'on me ressorte une dénonciation de la Ctif datant d'il y a 4 ou 5 ans. Tout était dans la dénonciation originale de la Ctif mais le dossier n'a pas pu être traité.

**Allez-vous utiliser la dénonciation de Karel Anthonissen, le patron de l'Isi de Gand, au sujet des régularisations fiscales validées par le fisc et qu'il juge incomplètes ?**

Il a sans doute raison sur une série de points mais c'est impraticable de passer en revue les 65 000 dossiers. Il y a tellement de vraies opérations de blanchiment d'argent à traiter. Nous ne manquons pas de dossiers.

## "J'ai besoin des lanceurs d'alerte"

**Etes-vous favorable à l'élaboration d'une loi pour protéger les lanceurs d'alerte ?**

Oui, j'y suis favorable. La plus grosse difficulté dans la lutte contre la criminalité financière est la détection des cas suspects. Le parquet peut être alerté par la Cellule de traitement des informations financières, par l'Inspection spéciale des impôts ou encore par une plainte. Dans les cas de corruption, le rôle des lanceurs d'alerte est fondamental. Il faudrait une législation très précise pour les protéger. Aux USA, il y a le "whistleblower act"; en France, il y a une protection qui est peu appliquée. Il faudrait une loi en Belgique mais je doute qu'elle arrive avec ce gouvernement.

**Les faits graves de criminalité financière ne sont pas assez dénoncés ?**

Les chiffres de dénonciation des opérations suspectes sont éloquentes : 7 000 de la part des banques, 133 de la part des experts comptables, 7 de la part des avocats, 2 de la part des diamantaires et 0 de la part des sociétés de gestion de portefeuille... Les avocats et les comptables ne dénoncent pas leurs clients. On aurait donc bien besoin de lanceurs d'alerte.

**La directive "secrets d'affaires" est donc une mauvaise nouvelle**

**pour vous ?**

Elle casse le mouvement vers une protection des lanceurs d'alerte. La position des députés européens est de voter une autre directive qui les protégerait. C'est un élément fondamental car la fraude fiscale représente 7 % du PIB mondial. Savez-vous qu'en Russie, 800 banques sont dédiées au blanchiment d'argent et que 80 %

*"Les avocats et les comptables ne dénoncent pas leurs clients. On aurait donc bien besoin de lanceurs d'alerte."*

des entreprises privées sont détenues par la mafia. Selon les chiffres de l'OCDE, 35 % des prêts privés sont octroyés par la mafia en Italie. Le vrai scandale avec la criminalité financière est

qu'on n'a rien fait depuis 20 ans, à part des bouts de ficelle et des spadraps. Il faut un engagement politique pour traiter ce problème prioritaire. Malheureusement, faire semblant est plus important que le fond. En octobre 2013, le Parlement européen avait pondu un rapport très complet sur la corruption mais, depuis lors, rien n'a été fait. Malheureusement, je pense qu'il est maintenant trop tard. C'est il y a vingt ans qu'il fallait agir.

**Utilisez-vous les données des Panama Papers ?**

On connaissait déjà tout, les effets ne sont pas si spectaculaires en Belgique. Je ne connais pas le nombre exact de dossiers ouverts mais il n'y en a certainement pas beaucoup.